



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE**

**DU 18 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.

**Présents :** M. Victor DA SILVA, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Martine BROUSSAUD, Mme Dominique DURAND, Mme Olivia LUCAS, Mme Anne-Marie RAGEAU, Mme Marie-Claude CHESNEAU, Mme Nicole MARIE, Mme Michèle BOULANGER, Mme Dominique ROUSSEAU, M. POLIZZI David, M. Gilles CHEVALIER.

**Absents excusés :** M. Patrick FAURE, Mme Eveline CATUSSE, Mme Nicole RANC, M. Gilles COURTIAL

**SORTIE ANNUELLE DES PERSONNES RETRAITEES VILLEBONNAISES AU CHATEAU DE CHENONCEAU LE MARDI 1er JUILLET 2025**

Vu la note de synthèse proposée aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la délibération du 10 décembre 2024 actualisant les tranches de revenus pour les services et prestations du C.C.A.S. pour l'année 2025,

Considérant la nécessité de définir le tarif à appliquer aux personnes retraitées inscrites pour cette sortie,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

- de proposer cette sortie à 106 personnes maximum,
- d'autoriser l'engagement des dépenses comme suit :
  - o auprès du prestataire, Office de tourisme du Val d'Amboise, pour une dépense de 7779.00 € TTC,
  - o auprès du transporteur la SAVAC pour le transport par deux autocars à hauteur de 1771.00 € TTC.
- d'appliquer aux personnes retraitées inscrites pour cette sortie, un tarif correspondant aux tranches de revenus du C.C.A.S pour l'année 2025 selon la répartition suivante :

Tranche de revenus	Prix par place et par personne
A et B	13.75 €
C et D	27.50 €
E et F	41.25 €
G et au-delà	55 €

- d'autoriser le Président à imputer les opérations de dépenses et recettes au budget du C.C.A.S. comme suit :
  - o Le coût de la prestation est prévu au compte : 011 6042 4238
  - o Le coût du transport est prévu au compte : 011 6247 4238
  - o Les recettes seront encaissées au compte : 70 7066 4238

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

A Villebon-sur-Yvette le 18 mars 2025.

Victor DA SILVA  
  
Président du C.C.A.S  
